



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 OCTOBRE 2024 A 19H

Convocation du 16 octobre 2024

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Eric Chassériaud, Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard, Lhéritaud Aymeric, Mmes Marie-Paule Guéry, Magalie Dubroca, Barbara Cornell, Gyslaine Guigné.

Pouvoir : Néant

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Présentation des projets d'aménagement de la place de Meussac et du parvis de l'église par le Bureau d'Etudes maître d'œuvre.
- Bavette de protection pour la grande porte de l'Atelier – Devis.
- Projet de remplacement des coussins berlinois à Meussac – Projet du Département.
- Boîte à lettres de la place de Meussac – Déplacement.
- Assurance des garanties statutaires – Proposition de convention.
- Centre de Gestion - Projet de convention.
- Salle des fêtes – Projet d'éclairage des sanitaires / Dégradation des murs.
- Figers – Passage au statut d'agglomération.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Présentation des projets d'aménagement de la place de Meussac et du parvis de l'église par le Bureau d'Etudes maître d'œuvre.

Monsieur Bartholome est venu présenter le projet de la place de Meussac et celui du parvis de l'église.

Accord du Conseil Municipal – les travaux devraient être réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Bavette de protection pour la grande porte de l'Atelier – Devis

Monsieur le Maire informe que le devis de l'entreprise AM Menuiseries Charpentes pour la bavette de protection pour la grande porte de l'atelier s'élève à 960 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise AM Menuiseries Charpentes.

Projet de remplacement des coussins berlinois à Meussac- Projet du Département.

La Division Infrastructure du Département propose un plan de remplacement des coussins berlinois situés à Meussac par une « écluse ». Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sous réserve d'une concomitance des opérations.

Boîte à lettres de la place de Meussac – Déplacement.

Suite au projet d'aménagement de la place de Meussac, la boîte aux lettres doit être déplacée.

Les services de la poste proposent de l'installer à côté de l'abri bus qui se trouve à côté de la Mairie. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

Assurance des garanties statutaires – Proposition de convention.

Le centre de gestion a mis en concurrence l'assurance des risques statutaires employeur et propose aux communes de s'affilier au groupe « RELYENS MUTUAL et LIFE INSURANCE accompagné de RELYENS SPS ». Monsieur le Maire informe qu'une économie d'environ 300 € peut être faite. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour le nouveau contrat.

Centre de Gestion – Projet de convention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion propose un projet de convention-cadre qui permettra en une seule procédure d'adhérer à la majorité des missions facultatives. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

Salle des fêtes – Projet d'éclairage des sanitaires/Dégradation des murs.

Monsieur le Maire informe que le devis de l'entreprise FARFIER Electricité pour la mise en place de détecteurs sur l'éclairages WC s'élève à 1 194.06 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise FARFIER Electricité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les auteurs de la dégradation des murs ont été trouvés. En attente d'un devis pour repeindre les murs de la salle des fêtes, à la charge des responsables légaux des auteurs des tags.

Figers – Passage au statut d'agglomération.

Monsieur le Maire a demandé à la Direction des Infrastructures du Département la raison pour laquelle « Figers » n'avait pas le statut d'agglomération. Elle va faire le nécessaire pour faire le changement, sans coût pour la commune sachant qu'il ne s'agit que d'une adaptation administrative et technique à la réglementation. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

Tour de table.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame et Monsieur Poraus, restaurant « l'ATYPIK », souhaitent mettre des panneaux de signalisation. Se renseigner auprès du Syndicat de la Voirie et voir le coût des panneaux à soumettre à la prochaine réunion.

Monsieur Richard Quentin informe le conseil municipal que les cloches de l'église sonnent toute la nuit ; voir avec la Société Angélus pour faire le nécessaire.

Monsieur Chasseriaud Eric informe le conseil municipal que dans le bureau de l'atelier communal, le mur est saturé d'humidité. Diverses solutions sont évoquées, à voir avec l'architecte et l'agent technique.

Prochaine réunion le mardi 03 décembre 2024 à 19h00.

Le Maire,



Christian Lavalette